

# Non au « Bulldozers de Gesté » ! Oui sauvons l'église Saint-Hilaire de Mortagne et ses vitraux !

Communiqué de presse de l'Association Mortagne Patrimoine de Vendée : « Après la regrettable destruction de l'église de Gesté par les Bulldozers, les habitants de Mortagne-sur-Sèvre comptent bien défendre leur patrimoine. Claude Barré et sa nouvelle association vous invitent à rejoindre les quelque 250 familles adhérentes et signataires de la pétition : « Oui à l'église Saint-Hilaire de Mortagne, Non aux Bulldozers de Gesté » !

## L'église Saint-Hilaire de Mortagne est digne d'intérêt !

L'église Saint-Hilaire de Mortagne a été sélectionnée pour sa qualité avec 6 autres édifices religieux pour la Nuit des Vitraux en Vendée.

Cette reconnaissance par le Conseil général de Vendée, la conservation des musées et les historiens nous invite à engager une action de sauvegarde et de sensibilisation urgente.

Le 4 juillet 2013, une décision du conseil municipal de Mortagne-sur-Sèvre par quelques élus mal informés remet en cause l'existence d'un élément majeur du patrimoine local de la commune.

L'association « Mortagne patrimoine de Vendée » vous invite à la rejoindre et se bat pour sauvegarder cette église. Elle vous invite à la soutenir et à rejoindre son action de sauvegarde en adhérent pur la somme modique de 5 €.

l'Association Mortagne Patrimoine de Vendée

**Association Mortagne Patrimoine de Vendée**  
Monsieur Claude Barré, président  
2 bis rue du calvaire  
85290 Saint-Hilaire de Mortagne

octobre 2013

**En savoir plus : le livre publié avec la participation de la municipalité de Mortagne.**

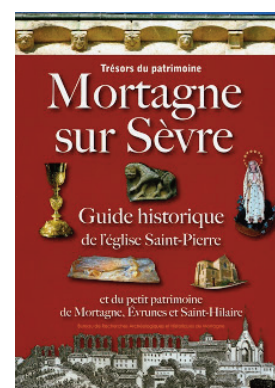
Trésors du patrimoine, Mortagne sur Sèvre, guide historique de l'église Saint-Pierre et

du petit patrimoine de Mortagne, Evrunes et Saint-Hilaire par Jean-Pierre Bregeon, Michel Martinet, Michel Murzeau et Christian Mênard

160 pages, 14,5 x 21 cm, très nombreuses il-

lustrations couleurs  
ISBN 978-2-7516-0263-4

Ouvrage en vente à la Mairie et à l'Office de Tourisme de Mortagne-sur-Sèvre (prix public : 20,00 €).



# Communiqué de Presse de l'association : « Mortagne Patrimoine de Vendée »

Nous attirons votre attention sur le sort qui est réservé à l'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre.

En effet, cette église a été reconstruite à neuf, à titre privé aux frais des paroissiens de Saint-Hilaire de Mortagne, en 1903. Achevée en 1904, elle est devenue propriété de la Commune de Saint-Hilaire-de-Mortagne en 1905 par confiscation opérée par l'Etat, suite à l'application de la loi de 1905. Depuis, 1964, elle devenue propriété de la nouvelle Commune de Mortagne-sur-Sèvre suite à la fusion des trois Communes d'Evrunes, Mortagne et Saint-Hilaire-de-Mortagne.

Depuis au moins quarante ans, cette église n'a fait l'objet d'aucuns travaux d'entretien sérieux. Sous l'effet des intempéries, de la corrosion, des trous sont apparus sur la toiture. L'eau s'est infiltrée au niveau de la charpente et de la maçonnerie. Sous les effets conjugués des infiltrations d'eau et du gel, la charpente et la maçonnerie se sont fragilisées au cours du temps. La voute présentant des signes de faiblesses, Monsieur le Maire de Mortagne-sur-Sèvre a pris un arrêté de fermeture de l'édifice au public en 2007. Depuis cette date,

aucune intervention significative n'a été réalisée sur cet édifice. La dégradation de celui-ci n'a pu que s'aggraver.

Suite à une opération de communication orchestrée par la municipalité de Mortagne-sur-Sèvre incriminant des défauts de construction, la mauvaise qualité des matériaux, une construction bâclée, le Conseil Municipal a décidé par délibération du 4 juillet 2013 adoptée par quatorze Conseillers Municipaux sur vingt-huit, la démolition de cette église à l'exception de l'ancienne sacristie qui serait transformée en un simple oratoire.

Cette église construite sur un plan particulièrement original de l'architecte lucennais Léon Ballereau, constitue un élément majeur du patrimoine de Saint-Hilaire de Mortagne. L'urbanisation du bourg de Saint-Hilaire s'est développée autour de cette église. Cette église donne du sens à cette urbanisation. Elle a même donné son nom, son identité au lieu et aux habitants qui y ont vécu, à ceux qui continuent à y vivre, et à tous ceux qui y résideront sachant qu'un programme important d'extension de l'urbanisation a été conçu par la Municipalité de Mortagne-sur-Sèvre, sauf à en effacer le nom après la

destruction de l'église.

Cette église présente également des mobiliers protégés, et des éléments architecturaux recensés de grande qualité. D'ailleurs, le Département de La Vendée dans l'opération de valorisation du patrimoine « La nuit des vitraux en Vendée » a sélectionné l'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre pour ses trois vitraux réalisés par l'artiste Mortagnais et maître-verrier reconnu Roger Degas. Ces derniers sont parmi les rares de la région à représenter des épisodes des guerres de Vendée, comme la mort de Pierre-Marie Chapelain, vicaire de Saint-Hilaire, fusillé par les soldats républicains le 27 janvier 1794 ou les messes clandestines ayant lieu dans la campagne de Saint-Hilaire.

Cette église témoigne de l'histoire d'une communauté humaine, de sa vie quotidienne, de ses souffrances et de ses joies. Elle conserve tout son sens pour les projets avenir de cette communauté humaine.

Ce projet funeste de la Municipalité de Mortagne-sur-Sèvre est le premier à signaler en Vendée dans l'époque contemporaine. Sa mise en œuvre serait un signal très fort permettant à

d'autres municipalités de Vendée de franchir le pas, et s'engager dans de telles opérations. Déjà, dans les Mauges voisines, le processus est enclenché. Il a fait des ravages, rappelant des souvenirs de temps barbares de sinistre mémoire.

Résolus et déterminés à ne pas voir les bulldozers et les pelles mécaniques détruire l'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre, malgré les la saison estivale, plus de deux cents familles se sont manifestées d'une manière ou d'une autre pour demander :

1) l'annulation de la délibération du 4 juillet 2013 du Conseil Municipal de Mortagne-sur-Sèvre décidant sa destruction ;

2) l'engagement du Conseil Municipal de Mortagne-sur-Sèvre à engager un vrai programme de restauration et de mise valeur de l'église Saint-Hilaire de Mortagne-sur-Sèvre ;

3) la réouverture de l'église à l'exercice du culte catholique et au public ;

Nous vous demandons de bien vouloir apporter votre soutien à l'association et surtout à son projet.